MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 20..0671 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

Ouagadougou, le 21 SEPT 2020

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre alphabétique au concours professionnel **de recrutement de quatre (04) élèves Conseillers des Affaires Culturelles, session 2020.**

Ce sont :

CONSEILLERS DES AFFAIRES CULTURELLES

ADMISSIBLES

N°	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	RECEPISSE	DATE NAISS.
1	COMPAORE ANTOINE	238333	1026_3687_8957_5416	07/08/85
2	DIMA JEAN-JACQUES	116898	2610_4536_5048_6813	03/05/78
3	KONOMBO TINGA ABOUBACAR	238340	1026_6205_3260_5127	31/12/83
4	KOUSSOUBE MADY	225852	2610_2473_8417_2689	31/12/85
5	OUATTARA SIAKA	226293	2610_6739_4752_7530	20/12/81
6	TIEMTORE SALIFOU	216635	2610_5608_5723_9275	31/12/83
7	VOGNA ISAAC	238352	2610_7801_2983_2504	01/11/82
8	ZONG-NABA LARBA	246680	2610_7423_2019_5486	31/12/85

Arrêté la présente liste à 8 nom(s).

Par ailleurs, les candidats admissibles sont invités à déposer leurs dossiers physiques conformément au communiqué d'ouverture du concours au plus tard dix (10) jours ouvrables après la publication du résultat d'admissibilité à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de tutelle du candidat.

CONSEILLERS DES AFFAIRES CULTURELLES

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général

Souleymane LENGANE
Chevalier de l'Ordre de l'Etalon